



## Le droit à la participation expliqué aux enfants de 10-12 ans

Genève,  
ville sociale et solidaire

[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)



## Exercez votre droit à la participation !

Le droit à la participation est l'un des progrès majeurs introduits par la Convention des droits de l'enfant. Ce traité a maintenant 30 ans. Pourtant, la mise en œuvre du droit à la participation est difficile : les adultes ne comprennent parfois pas de quoi il s'agit, ou ils ne prennent pas assez au sérieux les opinions des enfants. Et vous, les enfants, vous ne connaissez pas toujours bien vos droits.

### Citoyens en devenir

Les enfants sont tout à fait capables d'avoir des idées pertinentes, concrètes et utiles pour la société. Mais ils ne savent pas toujours comment s'y prendre pour être écoutés. J'espère que cette brochure vous aidera à mieux comprendre ce qu'est la participation, et à exercer votre droit. Il existe des outils très efficaces pour vous faire entendre, comme la pétition, ou le budget participatif. Ils sont décrits plus loin : utilisez-les !

Votre opinion est nécessaire pour créer une ville adaptée à vos besoins. Vous êtes les meilleurs experts de votre condition, et l'exercice du droit à la participation vous apprend peu à peu à devenir des citoyens. Alors n'hésitez pas ! Les enfants ne sont jamais trop petits pour donner leur avis !

**Esther Alder**, Conseillère administrative





Convention  
relative aux droits  
de l'enfant

*Des enfants participent  
à un atelier sur la  
Convention des droits  
de l'enfant.*

# La convention des droits de l'enfant

La Convention des droits de l'enfant a 30 ans. Il s'agit d'un traité international qui énumère les droits de l'enfant. On peut les regrouper en quatre catégories :

- 1. le droit à la survie :** par exemple, le droit d'avoir accès à des soins ou à des conditions minimales d'existence
- 2. le droit au développement :** c'est-à-dire le droit à l'éducation, à l'information, à la culture, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit au repos, au jeu et aux loisirs
- 3. le droit à la protection** contre les mauvais traitements et contre toute forme d'exploitation
- 4. le droit à la participation :** le droit de l'enfant à la liberté d'expression, d'être entendu sur toutes les questions qui le concernent

196 pays du monde entier se sont engagés à respecter les droits de l'enfant.

La Suisse a ratifié la Convention en 1997. Cela signifie qu'elle doit tout mettre en œuvre pour que les droits de l'enfant soient appliqués sur son territoire sans discrimination.



# Participation doit être enfant

Ce dessin sur le thème de la participation a été réalisé par un enfant, à l'occasion d'un camp organisé par le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande, après une sensibilisation proposée par l'association Terre des Hommes Suisse. Les dessins ont également été reproduits lors d'une campagne d'affichage sur la participation des enfants.





# La participation

Le droit à la participation des enfants est ancré principalement à l'article 12 de la Convention. Concrètement, cela signifie que les enfants ont le droit de dire ce qu'ils pensent sur toutes les questions qui les concernent s'ils le souhaitent. Pour exprimer leur opinion, les enfants doivent d'abord pouvoir s'informer avec des livres, des journaux, des revues, à la radio, à la télévision et sur internet. Ils ont le droit de recevoir une information correcte, intéressante ou amusante de la part des médias (article 17). Ils peuvent rencontrer d'autres enfants et se réunir entre eux pour discuter ensemble et faire connaître leur opinion (article 15). Ils sont libres de penser, de croire et de dire ce qu'ils veulent (articles 13 et 14). Ils ont le droit de participer à la vie culturelle (article 31).

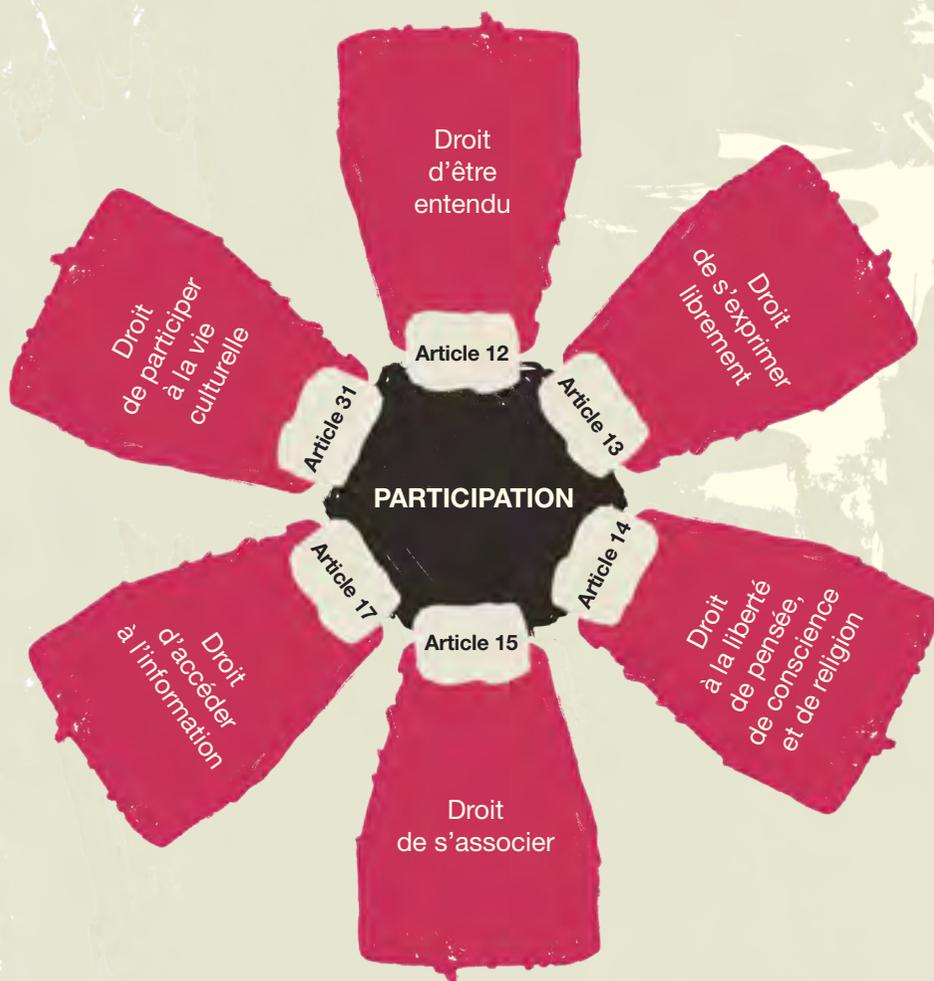
Les enfants exercent leur droit à la participation surtout dans leur famille et à l'école.

Par exemple, **en famille**, ils s'expriment sur les jeux qu'ils aimeraient pratiquer pendant le week-end.

**A l'école**, ils participent à des discussions avec les professeurs et sont invités à donner leur avis. Si les élèves le souhaitent, ils peuvent faire des propositions concernant la vie quotidienne à l'école, au moyen du **budget participatif**. Cet outil de la participation est expliqué à la page 12 de la brochure.

Si les enfants veulent des améliorations dans leur **quartier ou dans leur ville**, ils ont aussi le droit de faire une pétition et de la déposer auprès des autorités du canton ou de la municipalité de Genève. **Le droit de pétition** est un autre outil de participation. Il est présenté à la page 13 de cette brochure.

Les autorités doivent tenir compte des besoins des enfants en prenant leurs décisions. Les enfants ont de bonnes idées, et il faut les écouter. C'est pourquoi le développement de la participation est important pour la Ville de Genève. Les enfants sont d'ailleurs souvent associés à des projets de la municipalité. Des exemples de ces projets sont cités à la page 10.



*La fleur de la participation. Chaque pétale représente un article de la Convention relative aux droits de l'enfant lié à la participation.*

# Les différentes formes de la participation

La participation est un peu comme une échelle que l'on grimpe.

## Premier échelon

**Les enfants sont désignés mais informés:** un groupe d'enfants est constitué par les adultes pour réaliser un projet. Les enfants sont informés, ils se sentent impliqués dans le projet et responsables de sa réussite.

## Deuxième échelon

**Les enfants sont consultés et informés:** les autorités s'adressent directement aux enfants parce qu'elles veulent connaître leur avis sur une ou plusieurs questions. L'avis des enfants est pris au sérieux.

## Troisième échelon

**Projet initié par les adultes, décisions prises en consultation avec les enfants:** les adultes décident par exemple de construire une nouvelle place de jeu. Les enfants sont associés à toutes les étapes du projet. Ils sont consultés, et les adultes et les enfants prennent les décisions ensemble.

## Quatrième échelon

**Projet initié et dirigé par les enfants:** les enfants ont une idée et ils s'organisent entre eux pour la réaliser.

## Cinquième échelon

**Projet initié par les enfants, décisions prises conjointement avec les adultes:** les enfants identifient un problème dans leur école ou dans leur quartier et imaginent une solution pour le résoudre. Ils en parlent aux adultes et les convainquent de s'associer à leur projet. Les décisions sont prises ensemble.

# L'échelle de la participation

5

Projet initié  
par les enfants,  
décisions prises  
avec les adultes

4

Projet initié  
et dirigé  
par les enfants

3

Projet initié  
par les adultes,  
décisions prises  
avec les enfants

2

Les enfants  
sont consultés  
et informés

1

Les enfants  
sont désignés  
mais informés

# La participation des enfants en ville de Genève : exemples



## Mon idée pour Genève / L'appel à idées

En 2016, la Ville de Genève a invité les enfants des écoles du quartier des Eaux-Vives à donner leurs idées pour améliorer la vie quotidienne à Genève. Plus de 600 enfants de 8 à 12 ans ont participé à cette action. Ils ont soumis 460 idées au total.

Un jury composé d'enfants et d'adultes a retenu 14 idées. Certaines d'entre elles ont pu être réalisées par la Ville, d'autres pas. Les enfants se sont aussi exprimés sur la manière dont la municipalité a concrétisé leurs projets.

## Les bâches de chantier

Il y a beaucoup de travaux et de chantiers en ville. Il est parfois difficile de comprendre la raison de ces travaux. Il est aussi compliqué de savoir pourquoi et comment certains bâtiments sont rénovés. Les élèves ont régulièrement la possibilité de participer à des ateliers animés par des adultes qui répondent à toutes ces questions.

Durant ces ateliers, les élèves peuvent aussi dessiner les bâtiments qui sont en rénovation. Leurs dessins sont ensuite imprimés sur d'immenses bâches de chantier qui seront posées sur les échafaudages des chantiers. Plusieurs bâtiments ont été couverts par des bâches : l'ensemble des Minoteries, le Grand-Théâtre, l'école de Pâquis-Centre, la future Comédie de Genève et le site de logements modulaires de Fort-Barreau.



Bâche de chantier du Grand théâtre, dessinée par des enfants du parascolaire lors d'ateliers avec l'association Chantier Ouvert.

## Page enfants dans le Vivre à Genève

La Ville publie le magazine Vivre à Genève quatre fois par année. Il contient de nombreuses informations sur les prestations et les activités que propose la Ville aux habitantes et aux habitants. Les enfants ne sont pas oubliés : une page spéciale a été créée pour eux, pour les informer sur des actualités et des projets qui peuvent tout spécialement les intéresser.



## Création de menus dans les restaurants scolaires

Des élèves de différentes écoles de la ville peuvent élaborer des menus avec des cuisiniers, des diététiciennes et des animatrices et des animateurs du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Ils sont sensibilisés à une alimentation saine et de saison, puis ils créent des menus pour une semaine. Ensuite, ces menus sont servis aux autres enfants.



## Coup de cœur des jeunes lecteurs

Chaque année, trois livres sont présentés aux élèves de 5P et 6P dans les 7 bibliothèques municipales. Les enfants ont plusieurs mois pour les lire. Ils doivent ensuite choisir celui qu'ils apprécient le plus. Puis le livre sélectionné par les enfants est exposé dans les bibliothèques et dans certaines librairies.

# Les outils de la participation

## Budget participatif dans les écoles

A Genève, les enfants ou les écoles qui le souhaitent peuvent présenter chaque année un projet pour améliorer la vie quotidienne à l'école. Le Service des écoles de la Ville les aide à définir le projet, et leur donne ensuite de l'argent pour le réaliser. Les élèves sont associés dès le début à cette démarche. Ils réfléchissent avec les adultes à toutes les étapes du projet et font des propositions. Les adultes doivent en tenir compte.

## Exemples

En 2019, **l'école de Trembley** a organisé **un projet consacré à la danse**, en impliquant plusieurs partenaires scolaires: élèves, enseignants, Maison de quartier, parents, patrouilleuses scolaires. De nombreux ateliers ont été donnés durant l'année scolaire et le projet s'est terminé en mai 2019 dernier avec un grand bal à la salle des Asters.

En 2019, l'Association des parents d'élèves de **l'école des Cropettes** a développé **un projet de semaine sans écrans** avec les partenaires scolaires, et avec le soutien du Service des écoles. Le programme de cette semaine était très riche: ateliers, spectacles, conférence, escape game, cirque.

En 2016, **l'école de Pré-Picot** a créé **un jardin potager dans le préau** en partenariat avec l'association Terre des Hommes Suisse. Les herbes aromatiques, de petites plantations et des fleurs sont cultivées à l'année.



## Préparer de bons arguments

La pétition est ensuite adressée aux autorités cantonales ou municipales (en général le Grand Conseil ou le Conseil municipal). Les autorités étudient la pétition et reçoivent les enfants pour leur demander des renseignements et les questionner sur leurs motivations et sur leurs propositions. Cela implique que les enfants préparent des arguments pour convaincre les autorités que leur idée est bonne.

Après avoir entendu les enfants, les autorités peuvent refuser ou accepter la pétition. Si elle est acceptée, les autorités doivent la mettre en œuvre.

Toutes ces étapes prennent du temps et il faut de la patience!

En 2018, pour la première fois, des élèves de l'école de Peschier ont déposé une pétition avec plus de 130 signatures au Conseil municipal. Ils demandaient la création d'un laser game dans le préau de l'école. Les élèves qui ont lancé la pétition ont été reçus par plusieurs membres du Conseil municipal. Ils ont été questionnés sur leurs intentions et sur leur projet. Et le Conseil municipal a accepté leur demande en juin 2019! Le Service des écoles a été chargé de mettre en œuvre la pétition et de tenir compte de l'avis des enfants.

## Petit lexique de la participation

### **Citoyen, citoyenne**

Personne qui a des droits politiques (droit de vote, droit de se présenter à des élections).

### **Election**

Processus qui sert à désigner les personnes qui siègeront au gouvernement et au parlement.

### **Conseil d'Etat**

Gouvernement des cantons. Il applique les lois votées par le Grand Conseil.

### **Conseil municipal**

Assemblée de personnes élues par les citoyens de la Ville. Elle discute et délibère sur les affaires de la commune.

### **Conseil administratif**

Gouvernement de la Ville de Genève. Il gère tout ce qui est en lien avec les habitants.

### **Grand Conseil**

Parlement cantonal. Lieu où sont votées les lois.

### **Loi**

Ensemble de règles qui définissent des droits et des obligations.

### **Maison de quartier**

Lieu d'accueil et de loisirs qui laisse beaucoup de place à la participation. Il y en a 17 à Genève.

### **Politique**

Tout ce qui est en lien avec l'exercice du pouvoir, l'organisation d'une société et la définition de priorités pour répondre aux besoins des habitantes et des habitants.

### **Service des écoles**

Un des services de l'administration municipale. Il gère les bâtiments scolaires et la vie des élèves en dehors de la classe (para et périscolaire, fêtes par exemple).

### **Votation**

Exprimer son opinion à l'occasion d'une élection ou d'une prise de décision.



# Conclusion

Chers enfants,

Vous êtes les adultes de demain. Pour préparer le futur de la société, pour améliorer la vie quotidienne à Genève, nous les adultes, nous avons besoin de votre avis. La Ville de Genève veut vous encourager à vous exprimer aussi souvent que possible sur les questions qui vous concernent.

Intéressez-vous à ce qui se passe dans votre école, dans votre quartier et dans votre ville! Si vous constatez un problème, si vous avez une idée qui peut être utile pour d'autres personnes, parlez-en à vos camarades, mais aussi aux adultes. A l'école, il y aura toujours quelqu'un pour vous écouter et vous guider. Si vous faites une pétition, le Conseil municipal devra vous entendre et vous répondre.

N'ayez pas peur de donner votre avis et de débattre. Toutes les opinions sont intéressantes. Cela permet de trouver ensemble des solutions. Et ne vous découragez pas si vos idées ne plaisent pas à tout le monde. La démocratie est aussi l'apprentissage du respect des idées des autres!

La Ville de Genève

### Rédaction et coordination

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

### Conception graphique

Atelier Graphique

### Crédits photographiques

Ville de Genève  
Delphine Schacher  
Magali Girardin  
Patrick Lopreno

### Impression

Centrale municipale d'achat et d'impression



## Contact

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Direction

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4

1204 Genève

022 418 49 00